



Fenêtre avec vue sur le jardin de mon propriétaire

Par **SERRA**, le **31/08/2008** à **12:52**

Bonjour,
Je loue depuis 7 ans un appartement dans un corps de ferme rénové. Mon propriétaire vit dans une aile du bâtiment. Toutes les ouvertures (fenêtres) donnant sur l'arrière de mon appartement ont été condamnées par le propriétaire.
Deux de ces ouvertures sont faites en pavés de verre, avec une trappe basculante de dimension (40 X 40 cm environs). J'ai récemment réouvert ces trappes pour pouvoir aérer ma salle de bain et une chambre.
Dans ma salle de bain, j'avais de gros problème de moisissures due à l'humidité et j'ai été obligé de refaire entièrement ma pièce déjà 3 fois.
L'autre pièce est une chambre qui servait de débarras, mais dans laquelle je dors actuellement. J'ai donc réouvert la trappe aussi dans cette pièce.
Aujourd'hui mon propriétaire me somme de receler ces trappes, sous prétexte que je ne dois pas avoir de vue sur son jardin, vu que c'est une propriété privée.
Je précise que les deux ouvertures ne permettent pas de passer la tête à l'extérieur.
A t'il le droit de me faire celer ces ouvertures qui existent depuis mon entrée dans les lieux ?
Merci par avance pour votre aide.